

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 26 mai 2014

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE LUNDI 26 mai 2014, À 19:00
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc Denys Leclerc Gino Gagnon
Lise Julien Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière

ABSENT : Claude Lefebvre

152-05-2014

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

153-05-2014

**PROCOLE D'ENTENTE ENCADRANT L'ENTRAIDE EN CAS
D'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PORTNEUF
(N/D : 502-103)**

Attendu qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle entente au niveau de l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile adopte, conditionnellement à l'approbation de l'assureur de la Ville de Saint-Basile, le protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf.

Que Messieurs Jean Poirier, maire et Paulin Leclerc, directeur général sont autorisés à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

154-05-2014

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h15.

Adopté.

Jean Poirier, Maire

Joanne Villeneuve, Greffière